Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260605-DE_56_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 01
Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, LE FUR BASLÉ Frédérique, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, PORÉE Sébastien, CRESSANT Boris, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, LAUNAY Jean-Dominique, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absent excusé : JACQUEMIN Bruno
Pouvoir : JACQUEMIN Bruno à RIOU-LEBRET Pierre-Yves
Secrétaire de séance : BEGASSE Marie

OBJET D_56_2020 : AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) SUR LE BASSIN VERSANT DE MIRELOUP : CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par lettre du 2 avril 2026, Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.
L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 22 avril 2026, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans les journaux suivants : Ouest France du 4 mai 2026, Pays Malouin du 28 mai 2026 et publié sur le site internet de la commune de Bonnemain.
Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :
- Jean-Jacques AUBRY domicilié 5 la Poterie à Bonnemain
- Jérôme CITRÉ, domicilié 91 Montservin
- Patrice DELAMAIRE, domicilié 1 le Hucret à Bonnemain

Qui ont atteint leur majorité, jouissent de leurs droits civils et sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.
La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :
- AUBRY Jean-Jacques
- CITRÉ Jérôme
- DELAMAIRE Patrice

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260605-DE_56_2026-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages blancs 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 19
e. Majorité absolue 10

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	**NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS**	
	En chiffres	En toutes lettres
AUBRY Jean-Jacques	19	dix-neuf
CITRÉ Jérôme	19	dix-neuf
DELAMAIRE Patrice	18	dix-huit

Compte tenu des voies recueillies par chacun d'entre eux au cours du 1er tour, Monsieur AUBRY Jean-Jacques et Monsieur CITRÉ Jérôme sont élus membres titulaires et Monsieur DELAMAIRE Patrice est élu membre suppléant.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Marie BEGASSE

Le Maire,

Loïc LEBRET



